

**Conseil d'arrondissement
Mai 2024**

VOEU

Présenté par Marie-Claire CARRERE-GEE, Patrick VIRY, Stéphanie CLAUX, Jean-François ALEXANDRE et Marie-Louise DUHALDE au nom du groupe 100% 14^e

Alors que la création d'une piste cyclable ne justifiait pas la mise en sens unique de l'avenue du Général Leclerc, les riverains de l'avenue Jean Moulin et ceux des rues adjacentes subissent d'ores et déjà des conséquences très graves en termes de qualité de vie, de tranquillité et de santé environnementale.

Les conséquences sont également très négatives pour les commerçants concernés.

On rappelle également que l'avenue Jean Moulin et les rues adjacentes comportent neuf crèches, de nombreux établissements scolaires (trois écoles maternelles deux écoles primaires, deux collèges) ainsi que des établissements spécialisés pour les personnes handicapées. C'est en quelque sorte un nouveau concept « d'avenue aux écoles », à l'environnement désormais totalement non apaisé.

Les riverains de la rue des Plantes subissent des dommages comparables.

C'est pourquoi Marie-Claire CARRERE-GEE et les élus du groupe 100% 14^e forment le vœu que la Mairie de Paris rende publiques:

- la mesure détaillée, heure par heure, de l'évolution des flux de circulation avenue Jean Moulin depuis la mise en sens unique
- la mesure de l'évolution de la qualité de l'air depuis la mise en sens unique
- les modalités prévues pour que les véhicules des médecins (par exemple SOS-Médecins) ou des professionnels paramédicaux devant intervenir avenue du Général Leclerc puissent le faire, sans aucune verbalisation
- la mesure du temps d'intervention des véhicules de secours avenue Jean Moulin

Et reconsidère le cas échéant, au vu des résultats, la volonté de mettre l'avenue du Général Leclerc en sens unique, en trouvant une solution d'installation d'une piste cyclable plus respectueuse de la qualité de vie pour tous.